Midi

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

76e Année. — N° 8 30 Avril 1959

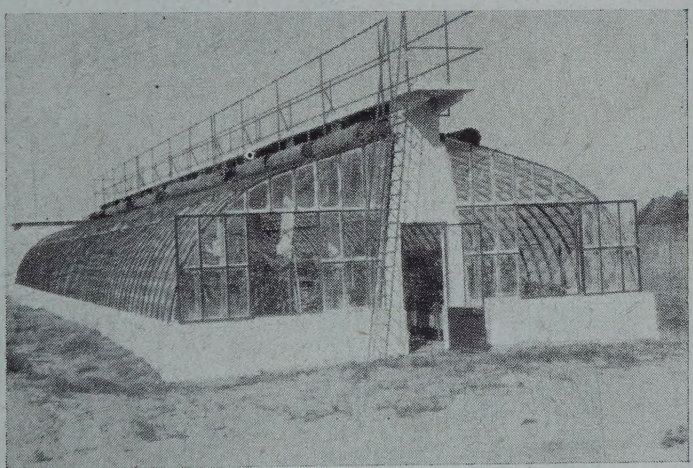

VASSAL

La serre à semis

COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE
11 DEC 1962

DIRECTION ADMINISTRATION :
bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

BORTENE

1er anti-mildiou de france

A.P.V. N° A 7.188

Dosage garanti :

17 pour cent de cuivre métal
soit 68 pour cent de **Sulfate de cuivre**
6,8 pour cent de **Zinèbe** *Montecatini*

Les brillants résultats obtenus par le Bortène en 1957 *(en tête dans tous les essais au point de vue efficacité mildiou)* ont été confirmés en 1958, année à mildiou pour la Champagne, l'Ouest et le Sud-Ouest.

DOSE D'EMPLOI : 800 gr. à 1 kilo à l'hectolitre

Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

Fondateur : Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

—

G. BUCHET **J. BRANAS**

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public,

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

●

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE
FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

●

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés

●

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1600 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 3500 Fr

TUNISIE et MAROC : 2.500 Frs

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 150 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 75 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

●

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1 bis, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

Téléphone 72-59-76

Sur VIGNES
et VERGERS

Le NITRATE de CHAUX

l'engrais qui marque
VITE et BIEN

ce tracteur n'est pas comme les autres...

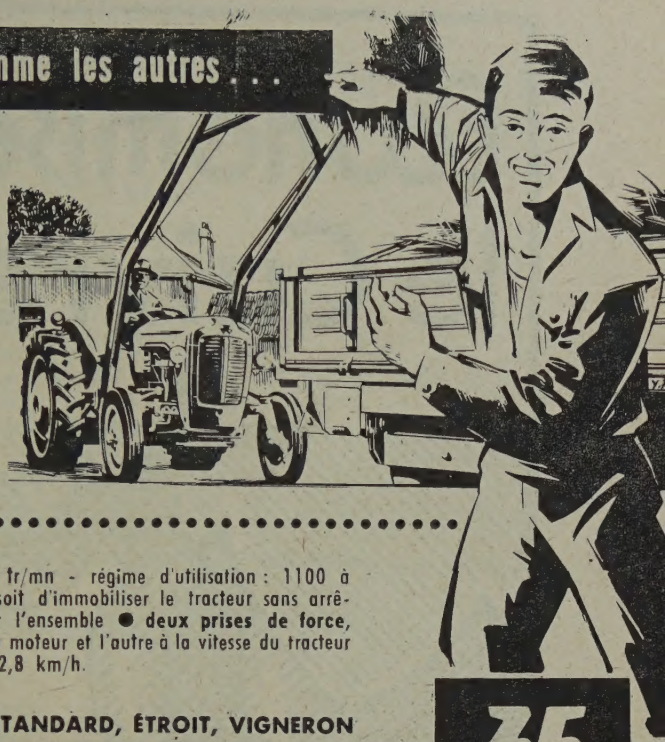

..IL EST INTELLIGENT !

nouveau Système Ferguson donne au SSEY-FERGUSON 35 des réflexes quasi nains : à votre place, le "35" contrôle omatiquement le travail et la réaction outils.

se fait "lourd" ou "léger" selon les oins et ne dépense que l'énergie portionnelle au travail accompli.

moteur diesel 4 cylindres (33 ch. à 1800 tr/mn - régime d'utilisation : 1100 à 00 tr/mn.) ● **deux embrayages** permettant soit d'immobiliser le tracteur sans arrêter la prise de force et la pompe, soit d'arrêter l'ensemble ● **deux prises de force**, e indépendante et proportionnelle au régime du moteur et l'autre à la vitesse du tracteur **deux gammes de vitesses** étagées de 1 à 22,8 km/h.

trois modèles : STANDARD, ÉTROIT, VIGNERON

MF **MASSEY-FERGUSON 35**

Concessionnaires : PLAZOL et JAMME — MONTPELLIER.

A L'ÉPANDAGE ET A LA VENDANGE VOUS APPRÉCIEREZ

Fluidosoufre

SUBLIMÉ FLUENT

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

Economisez le Cuivre...

BLEUFIX

MOUILLANT ADHÉSIF

LA LITTORALE
BÉZIERS

76me Année — No 8 30 Avril 1959

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas. — *Chronique.* — Les Gelées. 181
Des manifestations et des hommes. 181
R. Marie et I. Denoy. — La Rizière expérimentale du Merle en 1957 *(suite)*. 186
J. Branas. — Le Laboratoire de Vassal *(suite)*. 193
Questions diverses. — **G. B.** Saviez-vous que... 196
Informations. — Ecole d'Agriculture de Valabre — Congrès du Syndicat des Journalistes de la presse agricole et du Syndicat de la presse de l'alimentation — Centre de formation de Moniteurs et de Vulgarisateurs agricoles. 198
Partie officielle. — Contrôle de la production et de la circulation des bois et plants de vigne. 199
Bulletin commercial — Bulletin météorologique.

CHRONIQUE

LES GELÉES

Une gelée s'est produite au cours de la matinée du 21 avril 1959 en provoquant des dommages intenses, mais localisés au bassin du Lez (qui est la rivière de Montpellier) en affectant les localités qui supportent encore les conséquences du désastre de février 1956. Le même jour le cours du vin a plutôt baissé au marché de Montpellier.

D'autres dégâts se sont produits le 22 dans l'Hérault en conservant ce même caractère localisé. Enfin la Gironde (en Sauternais notamment), d'autres départements du Sud-Ouest, en fait le bassin de la Garonne, ont été également touchés ainsi que le bassin de la Loire.

Les nuages artificiels ont été partout inefficaces.

Des MANIFESTATIONS et des HOMMES

Des milliers de viticulteurs se sont rassemblés le 19 avril dans plusieurs villes du Midi de la France, à Montpellier, Perpignan, Carcassonne et Nîmes. D'autres manifestations se sont déroulées dans le Var (à Brignoles) et en Gironde, où il a été tenu un meeting à côté de la présentation de matériel qui avait lieu à Donzac.

Conduites par les représentants de la profession auxquels s'étaient joints des parlementaires et d'autres élus, des délégations ont été reçues par les représentants du Gouvernement auxquels une adresse a été remise.

L'objet de ces manifestations était d'obtenir du Gouvernement une réduction de la fiscalité, l'organisation du marché du vin et la cessation de la campagne antivin. Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas en contact permanent avec la production viticole, il peut être utile de préciser le sens de ces expressions.

- • -

La réduction de la fiscalité est demandée par les producteurs qui redoutent que l'impôt indirect finalement supporté par les consommateurs s'oppose à l'usage du vin et gêne l'écoulement des récoltes. Matière imposable au premier chef, le vin est actuellement l'objet en France de taxes excessivement lourdes : 25 francs par litre plus une taxe locale pour un vin ordinaire payé au producteur moins de 50 francs le litre et vendu à Paris 140 francs au consommateur.

Plusieurs fois dans le passé, les producteurs ont eu à s'élever contre la fiscalité et il n'est pas qu'en France qu'il leur paraît nécessaire de le faire ; mais tous les régimes agissent de même en décidant rapidement du montant des taxes et en attendant une réaction qui demande toujours de longs mois ; et il est rare que l'impôt varie en diminution en cours d'exercice budgétaire. Ces enseignements du passé seraient plutôt pour décourager les producteurs dans leurs revendications qui sont cependant d'autant plus justes que l'assiette de l'impôt est établie de telle sorte qu'elle témoigne d'une grande incompréhension des données les plus élémentaires d'une production, celle du vin, dont on ne saurait méconnaître en France l'importance économique et même sociale.

L'organisation du marché du vin telle que les producteurs la voient est dans une garantie de prix qu'ils croient pouvoir établir grâce au fonctionnement d'une Société d'intervention qui achèterait les vins à un prix donné, les stockerait, les revendrait, etc...

Si les producteurs ont raison de réclamer une organisation du marché, celle qu'ils ont choisie n'est pas la meilleure car il y a bien mieux à faire. Mais les raisons qui nous font exprimer cette opinion ne sont certainement pas celles qui animent le Gouvernement, lequel paraît peu enclin à donner satisfaction aux vignerons, au moins dans l'immédiat, sur ce terrain de la garantie du prix.

Par campagne « antivin », les producteurs entendent la propagande effectuée par le Haut-Comité d'étude et d'information sur

l'alcoolisme qui fonctionne près de la Présidence du Conseil et l'action entreprise ou poursuivie par le Comité national de Défense contre l'Alcoolisme, organisme privé dont on sait qu'il possède des groupements départementaux.

Il est vrai que sans approuver pour autant l'abus de la consommation du vin, l'on peut blâmer certains des procédés empruntés par la propagande antialcoolique ainsi que la forme qui lui est parfois donnée. La position des vignerons est en apparence assez solide parce qu'ils ne s'exposent pas aux reproches qu'ils mériteraient si, justement, ils prônaient l'abus du vin et parce que les ressources de cette propagande étant d'origine budgétaire, il se trouve que les taxes que supporte le vin servent en partie à combattre sa production ; c'est du moins ce qu'on peut prétendre.

On peut douter de l'efficacité des meetings de protestation, mais il faut cependant tenir compte de l'apparente sensibilité de certains milieux intéressés aux mouvements d'opinion, et il est permis de rappeler l'existence du *Comité national de propagande en faveur du vin* que l'on a laissé démanteler il y a quelques années et que préside actuellement M. Claparède. Tenu budgétairement en lisière, ce Comité peut tout de même travailler et faire entendre aux membres du Haut-Comité d'études et d'information sur l'alcoolisme un certain nombre de données élémentaires qu'il a jusqu'ici méconnues.

Le Haut-Comité paraît en effet assez vulnérable et on l'embarraserait un peu en défendant la consommation du *bon* vin et en abandonnant le mauvais à sa propagande, en le plaçant devant la contradiction qui surgit lorsque l'on encourage la consommation du vin hors des frontières alors qu'on la décourage à l'intérieur ; on l'embarrasserait bien davantage en l'entraînant sur le terrain social et en le contraignant à prendre parti ensuite entre 1.500.000 déclarants et ce que l'on appelle la santé de la France ; et son embarras ne serait guère moindre si on lui parlait viticulture. Mais il faut savoir, pouvoir et vouloir le faire.

Quant aux Comités départementaux, ils sont vulnérables dans leur constitution même lorsque comme c'est le cas dans les départements viticoles certains de leurs membres sont des propriétaires-viticulteurs qui doivent affronter de bien cruelles options : ne produire que du jus de raisin ou abandonner l'antialcoolisme par exemple.

Il y a environ six ans, je pouvais écrire que les producteurs de vin avaient à justifier leur existence en déclarant leur volonté de produire du bon vin pour satisfaire une consommation modérée et en organisant la production dans ce but ; parce que cela n'a pas été fait, et peut-être n'ont-ils à s'en prendre qu'à eux-mêmes,

ils se trouvent maintenant fort mal placés pour défendre le produit en général.

De sorte que dans cette affaire aucune des parties n'occupe une position inexpugnable ; mais, comme de part et d'autre les défenseurs se croient tenus à une résistance sans esprit de recul, le conflit peut durer longtemps et il est au fond assez vain.

- • -

Telles étaient les principales revendications des viticulteurs ; on peut regretter leur caractère laconique et incomplet, mais il s'agissait d'entraîner des masses avec des idées forcément stylisées.

Et le commerce ? Il est évidemment beaucoup plus discret tout en s'associant, mollement peut-être, à l'action entreprise en faveur d'une réduction des taxes et tout en s'opposant plus vivement et plus efficacement à la campagne antialcoolique.

Mais il n'approuve pas la création d'une Société d'intervention bien que des personnalités du commerce en gros se soient prononcées en sa faveur ; c'est le cas du Président Fraisse (Carcassonne) dont la déclaration qu'il a faite le 18 avril devant le Congrès de la Fédération méridionale est qualifiée de « stupéfiante » par un de nos confrères (*Moniteur vinicole*).

Le commerce continue à faire miroiter les perspectives du Marché commun en sujet desquelles M. Jean Valéry écrit dans le « *Midi vinicole* » :

« Le Marché commun nous ouvre des débouchés de 170 millions de consommateurs qui devraient donner un nouvel essor à notre production viticole, sinon tout de suite, mais dans quatre ou cinq ans. »

M. Valéry ne dit pas que ces 170 millions de consommateurs doivent être partagés avec un autre pays producteur, mais il évoque les conditions de cette conquête.

« Le prix mondial du vin de consommation courante se situe actuellement entre 8 et 9 dollars, c'est-à-dire (...) entre 3.936 et 4.428 francs l'hectolitre (...). Si nous voulons exporter du vin (...) il faudrait donc pouvoir *le* produire à des prix inférieurs à 4.000 francs. »

La réserve habituellement observée par M. Valéry conduit à penser que l'opinion qu'il exprime est partagée par bien des milieux du commerce et à remarquer, sans plus, qu'elle s'aligne sur ce que l'on peut deviner de la politique viticole du Gouvernement.

Les conséquences sont celles que notre confrère énonce clairement : « ... un viticulteur (...) qui produit en moyenne sur dix ans seulement 30 hectolitres à l'hectare d'un vin de 9° ne peut plus vivre à moins que ce vin ne soit d'une qualité exceptionnelle... ».

Il faudrait ajouter que le sort de ce producteur est partagé par ceux qui récoltent moins de 60 hl-ha, seuil adopté par M. Valéry, et qui forment plus de la moitié des récoltants : *que beaucoup s'apprêtent donc à mourir en silence au pied de l'autel de la libre concurrence et de la productivité.*

Les exploitations marginales sont purement et simplement condamnées par ceux qui estiment, comme M. Valéry paraît le faire, que la productivité est la voie dans laquelle l'agriculture française doit être poussée. D'une manière générale ces exploitations n'obtiennent pas des rendements suffisants pour affronter la concurrence de celles qui sont plus favorisées par le sol, par le climat ou auxquelles une plus grande superficie permet une réduction du prix de revient de l'hectolitre.

En viticulture, cette définition est erronée : les « pseudo-marginaux » sont les victimes de la société bien plus nettement qu'ils ne sont défavorisés par le milieu naturel : *ce sont eux qui obtiennent en général les meilleurs vins.* On ne comprend pas l'unanimité qui les condamne ou plutôt on comprend trop bien à quelle coalition elles correspond.

- • -

Les effets de ces manifestations publiques seront favorables dans le domaine de la propagande antialcoolique qui pourra être plus nuancée et moins agressive ; mais il est probable que les autres problèmes resteront entiers, du moins n'est-ce pas s'avancer beaucoup que de le prévoir : les enseignements du passé ne conduisent pas à espérer une diminution prochaine du droit de circulation et une organisation rapide du marché avec garantie de prix.

Les producteurs sont toujours plus ou moins surpris par l'insuccès de leur action et par l'attention très modérée qui est accordée à leurs revendications ; mais il en a toujours été ainsi.

Lorsque les parlementaires se font l'écho des préoccupations des producteurs devant leurs collègues ou devant le Gouvernement, lorsque les producteurs recherchent un meilleur sort pour l'intervention de leurs organisations professionnelles ou autrement auprès du Gouvernement ou des hauts fonctionnaires, lorsque les spécialistes des problèmes scientifiques ou techniques relatifs à la viticulture suggèrent à leurs chefs des sujets de recherche, de vulgarisation ou d'enseignement, l'accueil, identique, est presque toujours négatif. Il en est ainsi d'une manière si générale, si constante depuis les lustres et des lustres, que l'on peut prétendre qu'il résulte de la nature des choses, de la matière même, plus qu'il ne tient des hommes si différents par l'esprit et par la formation qui ont eu à affronter les problèmes viticoles.

Dans la plupart des milieux, un certain caractère péjoratif est attaché aux choses et aux hommes de la vigne et du vin ; l'on dit des premières que leur importance est accessoire et des seconds qu'ils ne font pas sérieux et, les muets du sérail opinant du chef, on le dit avec d'autant plus de force qu'on connaît moins ce dont on parle. C'est en effet l'insuffisance des connaissances chez les interlocuteurs des vignerons qui est à l'origine de ces excès, car il est clair que ni la formation des hommes politiques ni celles qui préparent aux grands corps de la nation ne sont les meilleures à ce sujet. La viticulture française souffre de ce mal depuis toujours et c'est en quelque sorte malgré l'opinion, malgré l'opposition et en dépit de cette sorte de condescendance dont on l'entoure qu'elle réussit à être, économiquement et techniquement, un patrimoine dont la nation n'a pas à rougir et qui recèle encore assez de forces pour résister aux coups qu'on lui porte.

J. Branas.

La Rizière expérimentale du Merle en 1957

[suite]

III. — *LES VARIETES DU CATALOGUE OFFICIEL.*

Dans le compte rendu de la Rizière expérimentale en 1952, figurait une description détaillée des principales variétés de riz accompagnée de figures illustrant le type de grain de paddy des meilleures d'entre elles, conseillées à la culture : *Bellardone, Maratelli. R.B., Stirpe 136* et *Balilla*. En 1958 ce sont ces mêmes variétés que les rizieulteurs continuent de semer, à l'exception de Maratelli que la hantise de maladies cryptogamiques, auxquelles elle est réputée sensible, a fait abandonner en dépit de sa précocité, de son grain de format moyen et de sa bonne productivité. D'autres riz sont encore inscrits, à titre provisoire, au Catalogue Officiel des variétés, bien que des défauts majeurs les écartent actuellement, à divers degrés, de la culture. Ce sont : *Americano 1.600* (sensibilité à la verse). *Razza 82* (tardiveté, rendement moyen). *Arborio* (mauvais rendement à l'usinage) et *Ishikari-Shiroke* (sensibilité à la verse). Disposant de six années d'observations biométriques précises sur toutes ces variétés, ou plus exactement sur les lignées fixes que la sélection généalogique a permis d'obtenir au Domaine du Merle, il nous a paru utile de fournir à différents professionnels intéressés par une mise au point sur cette question, un tableau des caractéristiques de ces riz ; les données sont les moyennes des mesures effectuées de 1952

à 1957, c'est-à-dire sur six années. Nous réservons à une publication ultérieure une analyse de la fluctuation annuelle des divers caractères étudiés, en regard des conditions climatiques de chaque campagne. La méthode de travail pour l'établissement des mesures a été exposée en détail dans la publication : « Contribution à l'étude du riz en France » (R. Marie), *Annales de l'Amélioration des Plantes,* n° 3, 1955, I.N.R.A., Paris.

IV. — *LA SELECTION ET LES ESSAIS COMPARATIFS.*

La création de nouvelles variétés de riz, constituées par des hybrides fixés, demande, comme pour les autres céréales autogames, une diazine d'années, de sorte que nous commençons à réaliser les premiers objectifs du programme d'amélioration : l'obtention de lignées stables, apportant un progrès dans les aptitudes culturales et industrielles des parents. Les premières hybridations remontent à 1949. Depuis cette date, de nouveaux croisements ont été mis en route chaque année et, tout récemment, ce sont les hybrides les plus avantageux parmi les plus anciens qui ont été repris comme géniteurs pour accroître au maximum l'efficacité du travail. De la sorte, en 1957, la sélection porte sur une trentaine de croisements, répartis de la manière suivante :

8me génération :
Balilla × Sesia.
Balilla × Senatore Novelli.
Sesia × Allorio.

7me génération :
Stirpe 136 × Senatore Novelli.
Balilla × Allorio.

6me génération :
Adelaïde Chiappelli × Norin 20.
Sesia × Stirpe 136.
Stirpe 136 × Sesia.
Senatore Novelli × Balilla.

5me génération :
Bellardone × Norin 20.
Balilla × Eiko.
Sesia × Eiko.

4me génération :
(Nano × Agostano) × Stirpe 136.
(Nano × Agostano) × R. B.
Balilla × Bellardone.
(Nano × Agostano) × Razza 77.

Origine	VARIÉTÉS (semis général : 7 mai)	Grain	Dates F	Dates FC	Cycle (jours)	Cycles extrêmes de 1948 à 1956	H (cm)	VS	EG	T	Tm (6 ans)	P (g)
	I. TRÈS PRÉCOCES :											
japonaise	Norin 33	court	16-7	15-9	131	96 145	50	2	1	4,0	6,3	25
japonaise	Bansei Eiko	court	14-7	16-9	132	— 146	65	0	1	2,7	—	25
russe	Severnii	moyen	17-7	16-9	132	— —	90	5	1	—	—	27
japonaise	Norin 20	court	18-7	19-9	135	94 144	60	0	0	5,2	6,6	24
japonaise	* Ishikari Shiroké	court	29-7	26-9	142	— 147	70	1	0	6,0	5,9	26
japonaise	Eiko	court	27-7	26-9	142	98 148	65	0	0	6,3	9,0	27
japonaise	Wase Shirage	court	29-7	26-9	142	— 148	90	3	0	—	—	28
hongroise	Kakagyongye	court	29-7	26-9	142	— —	100	2	2	—	—	32
allemande?	Bulgare	court	29-7	26-9	142	104 148	95	1	0	5,3	6,4	31
russe	Kendzo	court	31-7	28-9	144	— —	90	0	0	—	—	31
portugaise	Arroz da Terra	moyen	31-7	28-9	144	— 149	80	0	4	6,4	—	33
portugaise	Lusitano	moyen	31-7	28-9	144	— 149	95	3	5	6,1	—	33
italienne	Allorio	moyen	4-8	1-10	147	105 151	150	5	2	5,2	4,7	34
	II. PRÉCOCES :											
italienne	Précoce Corbetta 5	court	7-8	3-10	149	— 160	100	3	1	4,1	—	29
italienne	* Bellardone	court	7-8	4-10	150	119 155	110	2	3	6,0	5,5	29
japonnaise	Kinugasa Wase	court	7-8	4-10	150	— 156	105	1	0	4,0	—	28
japonaise	Fuzisaka	court	7-8	4-10	150	132 162	85	2	0	5,3	5,9	28
italienne	* Maratelli ..... !	moyen	5-8	6-10	152	129 162	105	2	2	4,4	4,2	33
italienne	Agostano	moyen	10-8	9-10	155	123 157	115	0	1	4,2	4,4	35
russe	Uz Ros 269	moyen	5-8	10-10	156	— —	105	1	3	—	—	33
espagnole	Nano × Agostano	court	9-8	10-10	156	129 162	85	0	2	7,6	7,7	30
italienne	Razza 77-21	long	8-8	10-10	156	138 169	105	1	1	4,1	4,9	42
italienne	Adélaïde Chiappelli	long	9-8	10-10	156	125 157	110	0	1	8,1	6,4	43
japonaise	Ds Fuzisaka 1	court	9-8	11-10	157	— 157	90	1	0	8,1	—	28
japonaise	Norin 1	court	8-8	11-10	157	129 164	90	1	0	9,1	9,0	26

	III. DEMI-TARDIVES :											
italienne	Varieta 16	court	8-8	12-10	158	136	164	95	2	0	11,0	9,8	24
italienne	Sesia	long	11-8	13-10	159	144	160	110	0	1	6,8	6,0	39
italienne	* Arborio	long	10-8	15-10	161	137	168	125	1	2	4,6	4,2	37
vénézuélienne	Maragay	court	10-8	15-10	161	—	—	85	0	0	—	—	26
italienne	Senatore Novelli 19	long	9-8	16-10	162	141	169	105	0	2	6,7	6,3	42
italienne	* Razza 82-3	long	12-8	16-10	162	147	162	105	0	1	5,8	6,3	36
	IV. TARDIVES :											
italienne	* Stirpe 136-7	moyen	7-8	19-10	165	144	169	105	0	0	5,8	5,5	34
italienne	* R. B.	long	12-8	21-10	167	141	167	120	2	1	5,4	4,6	35
italienne	* Balilla 28	court	9-8	22-10	168	154	176	85	0	2	5,3	6,4	27
italienne	Balilla A	court	9-8	24-10	170	—	168	80	0	2	3,9	—	27
italienne	Balilla Bologne 3	court	10-8	26-10	172	—	168	90	1	2	4,5	—	30
italienne	* Balilla à gros grain	court	8-8	27-10	173	—	168	85	0	2	4,7	—	30
italienne	* Americano 1 600-7	court	10-8	28-10	174	145	177	115	4	2	4,5	5,0	30

LÉGENDE

F : début floraison.
FC : fin de cycle.
H : Hauteur totale moyenne.
P : Poids de 1 000 grains de paddy.
T : nombre moyen de panicules par plante.
Tm : moyenne des valeurs T de 1952 à 1957.

ÉCHELLE VERSE (VS)

0 : résistant à la verse.
5 : très sensible à la verse.

ÉCHELLE ÉGRENAGE (EG)

0 : très peu égrenant.
3 : très égrenant.

CATALOGUE OFFICIEL DES VARIÉTÉS

* variétés inscrites.

TABLEAU IV. — CARACTÉRISTIQUES BIOMÉTRIQUES DES VARIÉTÉS DE RIZ DU CATALOGUE OFFICIEL *

CARACTÈRES ÉTUDIÉS	Americano 1 600-7	Balilla 28	Stirpe 136-7	Razza 82-3	RinaldoBersani	Arborio	Maratelli	Bellardone	Ishikari-Shiroke
Hauteur totale (centimètres)	115	85	100	105	110	110	105	100	85
Tallage herbacé	5,1	6.7	5.5	5,6	4.7	4,4	4,1	5,8	6,6
Tallage fertile	5.0	6,4	5,3	5.3	4.6	4.2	4,0	5,6	5,9
Pourcentage de talles fertiles	96	96	96	96	97	96	97	96	90
PANICULE :									
Longueur du rachis (centimètres)	17	13.5	16,5	16	18	16	15	16.5	12,5
Exsertion (centimètres)	10	6	6	3	5	2	8	7	8
Nombre de ramifications primitives	9	9	8	6	8	8	9	8	8
Nombre total d'épillets	110	110	110	75	105	105	110	85	85
Nombre d'épillets au centimètre (compacité)	6,5	8,2	6,5	4.7	5,8	6.6	7.3	5,2	6,8
ÉPILLET :									
Longueur (millimètres)	7,1	7,0	8.1	9,6	9.5	9,5	7.9	7.3	6,9
Largeur (millimètres)	3,6	3,5	3,5	3,2	3,4	3,9	3.7	3,6	3,5
Épaisseur (millimètres)	2,2	2,2	2,2	2,1	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3
Profil facial (long./largeur)	2,0	2,0	2,3	3.0	2.8	2.4	2,1	2,0	1.9
Poids de 1 000 grains (grammes)	30	27	33.5	35.5	37	42	33	30	27,5
Pourcentage d'amande	84	83	82	81	82	83	82	82	82
CARYOPSE :									
Longueur (millimètres)	5,3	5,3	6.1	7,5	7.4	7,3	6,0	5,4	5,0
Largeur millimètres)	3,1	3,0	2,9	2,7	2,9	3,2	3,2	3,0	3,0
Épaisseur (millimètres)	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9	2,0	2,1
Porfil facial	1,7	1,8	2,1	2,8	2,6	2,3	1,9	1,8	1,7
NOTES :									
Verse	3	0	1	1	2	1	2	2	2
Égrenage	2	2	0	1	1	2	2	2	0
CYCLE (jours) :									
Semis-épiaison	103	103	99	104	99	99	93	90	80
Semis-mâturité	168	166	163	158	159	155	146	141	135

Razza 77 × Norin 1.
(Nano × Agostano) × Arborio.
Fuzisaka × Razza 77.
Fuzisaka × R. B.

3me génération :

(Balilla × Sesia) G × Stirpe 136-7.
(Balilla × Sesia) Z × Stirpe 136.
(Balilla × Senatore Novelli) G × (Balilla × Sesia) G.

2me génération :

(Balilla × Sesia) Z × (Sesia × Allorio) D.
Stirpe 136 × (Balilla × Sesia) Z.
(Balilla × Sesia) G × Razza 82-3.
(Stirpe 136 × Senatore Novelli) J. × Stirpe 136.

1re génération :

(Balilla × Sesia) P × Stirpe 136.
Razza 82-3 × (Sesia × Allorio) D.
Balilla à gros grain 1-3 × (Sesia × Allorio) D.
Stirpe 136-7 × (Sesia × Allorio) D.
Varieta 16 × Maratelli.

Jusqu'à la 5me génération, l'appréciation des diverses aptitudes des lignées est essentiellement visuelle, et ce n'est qu'en F 5 ou F 6 que les familles hybrides, qui ont survécu aux éliminations successives, sont testées pour leur capacité de rendement. On dispose alors de peu de semence, et comme une épreuve sur le terrain doit comporter plusieurs répétitions pour être valable, on est conduit à semer de très petites parcelles.

Les difficultés de la technique des micro-essais de rendement en rizière ont été soulignées dans de précédentes publications. L'emploi du quadrillage latin (lattice square), avec 16 variétés, s'étant révélé comme mal adapté, en 1955, le dispositif en blocs complets a été repris et amélioré en 1956 avec moins de variétés, réparties en deux groupes de précocité, et des parcelles de trois lignes de 18 m. espacées de 0 m. 25. Ce dispositif a été remanié en 1957 en adoptant des parcelles plus courtes, de 15 m., mais avec cinq lignes à 0 m. 25, avec la densité traditionnelle de 160 grains par mètre carré. L'étude de l'effet de bordure a montré qu'il est préférable d'éliminer à la récolte la première et la cinquième ligne de chaque parcelle : c'est une perte d'information notable car il existe une corrélation très étroite entre le rendement de ces deux lignes et celui des trois lignes utiles du centre (lorsque les hybrides mis en comparaison ont des hauteurs de tiges et des cycles végétatifs comparables, ce qui est en général le cas) ; mais comme il est indiqué de conserver des variétés-témoins, souvent plus hautes et

moins précoces, le sacrifice des lignes-frontières est inévitable pour sauvegarder une bonne précision.

Par ailleurs, pour réduire le plus possible la variabilité au sein des blocs en limitant le nombre des parcelles, il a été jugé plus efficace de procéder à des essais comparatifs échelonnés sur deux ans :

PREMIÈRE ANNÉE :

2 *pré-essais* en « carré latin en file » avec 5 hybrides candidats au maximum pour le groupe précoce et 5 pour le groupe demi-tardif. Ces modèles de carrés latins ont l'avantage de pouvoir être conduits sur rubans dans des clos de 3 m. de large du même type que ceux utilisés pour la collection et les hybrides. Le choix s'opère d'après le comportement général (verse, homogénéité de maturation) observé sur les 5 répétitions, ainsi que d'après le rendement obtenu ; il vise à éliminer les moins aptes, car la plus petite différence significative obtenue, avec des parcelles de 10 lignes de 3 m. — soit 6 m² utiles — n'autorise que des comparaisons grossières (cf. Tableau V). Les familles conservées, après cet essai et l'essai de rendement à l'usinage effectué sur la récolte, seront appelées à subir l'épreuve plus discriminante de la deuxième année.

DEUXIÈME ANNÉE :

2 *micro-essais comparatifs* en parcelles de 19 m² dont 11 m² 25 utiles, en « blocs complets randomisés ». Le nombre de blocs était de 4 en 1957 pour chacun des deux micro-essais, celui des riz précoces et celui des riz demi-tardifs. Les critères employés pour l'interprétation des résultats sont : le rendement ramené à 14 % d'humidité et la valeur de la récolte à l'usinage. Le nombre de plantes par mètre carré, l'homogénéité de végétation, la capacité de tallage et le degré de fertilité des panicules sont contrôlés au cours de la culture. Cette expérimentation est également conduite sur rubans ; malgré son prix de revient élevé, on gagnera, à l'avenir, à disposer 6 blocs au lieu de 4, pour diminuer encore la plus petite différence significative.

(à suivre)

R. Marie et I. Denoy,
CENTRE DE RECHERCHES AGRONOMIQUES
DU MIDI - MONTPELLIER

UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...

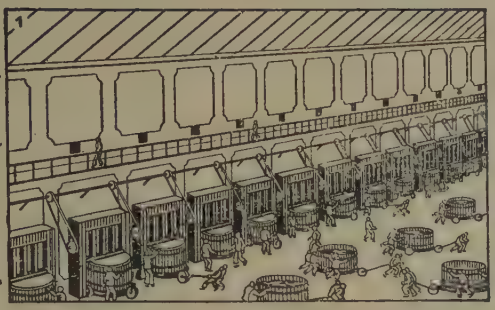

...mais ses frais d'exploitation étaient élevés.

...son matériel insuffisant...

..le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable ..

...un vendeur survint...

...un essai fut décidé...

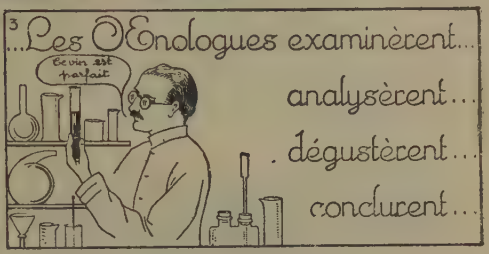

Une grande décision fut prise :...

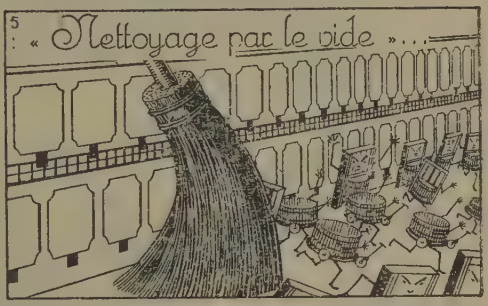

...et maintenant...

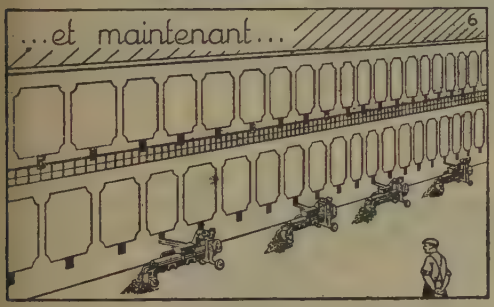

7

...Vins parfaits...
Production augmentée
Frais d'Exploitation diminués
Agrandissements inutiles
Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

853

POUR les PRIMEURS

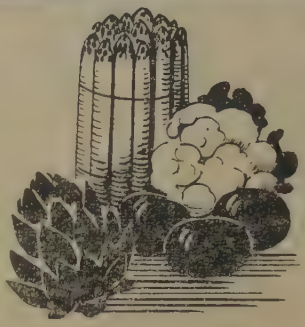

Utilisez
une fumure à base
de
SULFATE DE POTASSE

POUR les LÉGUMES

Utilisez
une fumure à base
de
SULFATE DE POTASSE

POUR OBTENIR DE VOTRE CHARRUE de n'importe quelle marque

même ancien modèle, des labours plus profonds, plus réguliers, *une* traction diminuée *un entretien* plus facile et moins coûteux, *montez le* porte-soc à carrelet à rainures «Monestier»

P. MONESTIER
ingénieur-constructeur
CASTELNAUDARY (Aude)
Nombreuses références

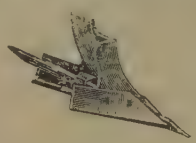

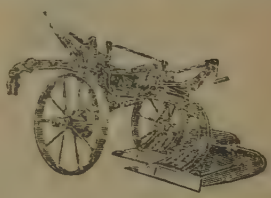

ARCURE-LEPAGE

ANGERS (M.-et-L.)

PÉPINIÈRES LEPAGE

Tél. 40-27

ROSIERS.

NOYERS greffés,

ARBRES FRUITIERS
Toutes formes — Toutes variétés

Haie fruitière équilibrée

Catalogue sur demande

, VIGNES de Table, à Vin, Hybrides

Contre l'OÏDIUM

Ajoutez à la bouillie...

SULTOX

SOUFRE DISPERSÉ

procédé breveté
de dispersion par fusion

Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES

Société Anonyme Capital : Milliard 50 Millions de Francs

AGENCE du MIDI
6, rue de la République - MONTPELLIER
29, allées Jean-Jaurès - TOULOUSE
14, Avenue L.-Torcatis - PERPIGNAN

La bouillie... **au Bortène** bien entendu !

MACCLESFIELD
STANYLA CORNUBIA
MARQUE DEPOSÉE
BORDEAUX

SULFATEZ

MACCLESFIELD

SULFATE DE CUIVRE - BOUILLIE

PEPINIÈRES RICHTER

59, avenue du Pont-Juvénal - MONTPELLIER - Téléph. : 72-81-21 et 81-22

Toutes variétés de Vignes

BOUTURES GREFFABLES - RACINÉS - GREFFÉS SOUDÉS - HYBRIDES PRODUCTEURS

Bureaux de Vente { BÉZIERS, 109, avenue G.-Clemenceau. - Tél. 44-33
AIX-EN-PROVENCE, 45, cours Sexius. - Tél. 20-60

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

C. COQ & Cie, Aix-en-Provence

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
Sté en Cte par actions, capital 45 millions

Les machines les plus modernes pour l'équipement des caves

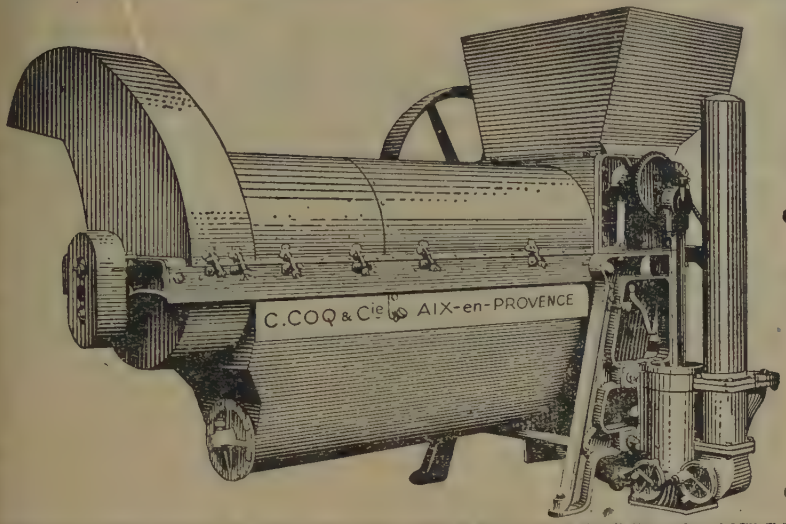

Agence à :
BEZIERS
ALGER
ORAN
TUNIS
BUENOS-AYRES
SANTIAGO
CAPETOWN, etc...

— • —

Envoi gratuit des Catalogues Renseignements et Devis

— • —

Foulograppe "COQ" avec égrappoir et essoreur de rafles

de l'HUMUS... de la CHAUX...

en voilà grâce à

l'HUMUS DOBRO

provient du

TERREAU de GADOUE de Marseille

meilleur que le BON FUMIER de FERME
en raison des oligo-éléments qu'il contient

représente par son bas prix

la FUMURE la PLUS ÉCONOMIQUE

Teneur moyenne (donnée à simple titre d'information)

pour 1000 k.	Eau	Azote	Acide Phosph.	Potasse	Chaux
1° FUMIER D'ÉTABLE	75 %	4 à 5 k.	2 à 3 k.	3 à 8 k.	4,90 k.
2° TERREAU de GADOUE	7 %	6 à 9 k.	4 à 5,6 k.	5 à 9,3 k.	44 k.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR ESSAIS, FRANCO GARE, FRANCO PROPRIÉTÉ

Entreprise G. DOBROUCHKESS

1, rue Huysmans, PARIS (VIe) — 16, rue Frédéric-Chevillon, MARSEILLE

SUSPENSIF, ADHÉSIF NE MOUSSANT PAS

Microthiol

GARANTI MICRONISÉ

EST LE SOUFRE MOUILLABLE DE QUALITÉ.

LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES

Crédit Mutuel Agricole

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MIDI

2, Rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél. 72-43-60

Créée le 1er avril 1900

La Mutualité crédit au service des Agriculteurs :

Prête aux meilleures conditions : Ses prêts à intérêts réduits sont exclusivement accordés aux agriculteurs et à leurs associations. } à COURT TERME à MOYEN TERME à LONG TERME

La Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Midi

est la Banque des Agriculteurs, qui donne à vos dépôts un intérêt appréciable, qui fait toutes opérations de banque et vous offre toute une gamme de placements rémunérateurs.

Consultez-la à son Siège Social ou dans l'un de ses Bureaux locaux : AGDE - BEDARIEUX - BEZIERS - CLERMONT-L'HERAULT - DURBAN - LEZIGNAN - LODEVE - LUNEL - NARBONNE - OLONZAC - PEZENAS - SAINT-CHINIAN - SAINT-PONS - SIGEAN.

CULTIVATEUR « MINERVA »

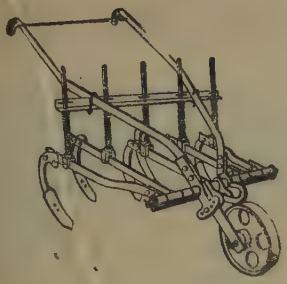

A DENTS INDÉPENDANTES

Travaille comme une fraise, léger de traction, facile à maintenir, il permet d'entretenir à peu de frais toutes les plantes en lignes. — Renseignements et prix

P. MONESTIER, Castelnaudary (Aude)

EST ADMIS A LA SUBVENTION DE 10 %
NOMBREUSES RÉFÉRENCES

PRÉVENEZ ET COMBATTEZ

le MILDIOU

par des **POUDRAGES A SEC**

au Carbonate de Cuivre DÉPLOYÉ **C. C. D.**

12,5 pour cent de Cuivre Métal
Supéractif — Inaltérable — Adhésif
Aucun danger de brûlure

Emile DUCLOS et Cie
31, rue Grignan, MARSEILLE (6me)
Téléphone : 33-32-39

MATÉRIEL VINICOLE

SERRADO

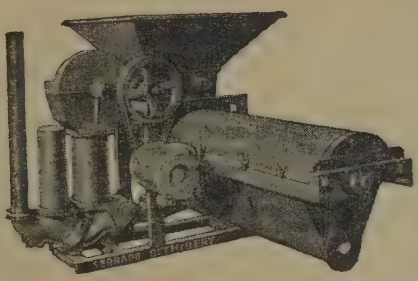

- *Fouloir-Egrappoir avec Pompe à Piston*
- *Fouloir-Pompe* (5 modèles)
- *Pompe à Marc*

SAINT-THIBÉRY (Hérault) - Tél. 10

Un seul de ces 4 avantages doit (déjà

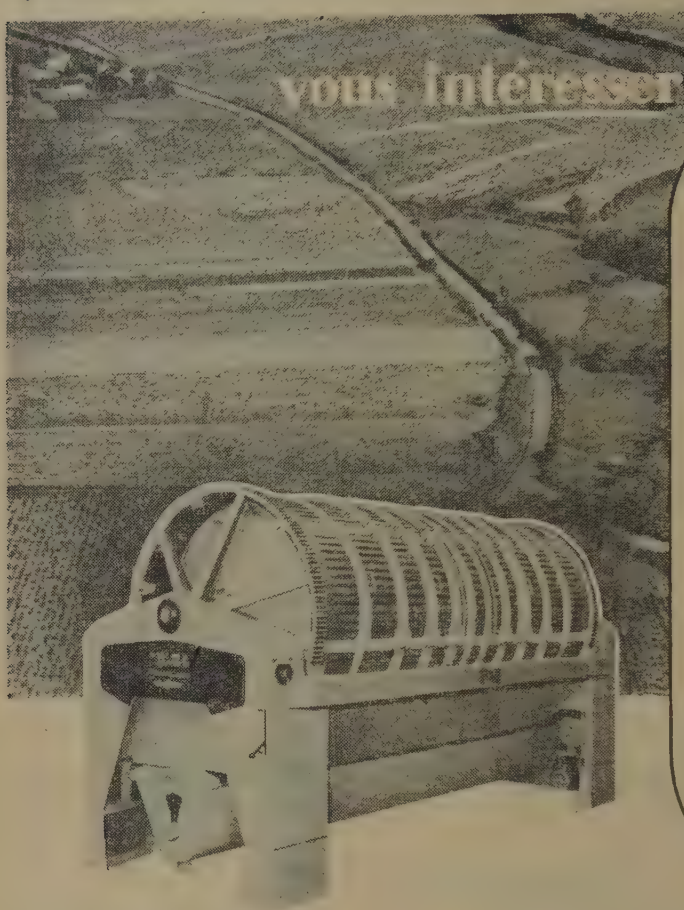

vous intéresser

des vendanges plus faciles

Remarquable simplicité d'emploi grâce à ses perfectionnements. Un émiettage « à fond » et automatique. Rapidité du pressurage. Propreté permanente de la cave.

un vin de meilleure qualité

Un jus de qualité par une pression maximum uniforme. Pas de trituration de vendange, jus clair sans lie ni bourbe. Asséchage complet par émiettages répétés à volonté et sans brutalité. Minimum de métal en contact avec la vendange.

des économies assurées

70 à 80 % de main-d'œuvre en moins grâce à l'automatisme de l'émiettage. Sa robustesse est garantie, son entretien facile. Fabriqué en grande série, il est vendu au meilleur prix.

pour toutes exploitations

6 capacités différentes : 8-12-20-30-40 ou 60 hectos, de la petite à la grosse propriété. Mais 6 capacités aux avantages identiques : Emploi facile - Meilleur vin - Economies.

ils sont réunis tous les quatre

dans le

PRESSOIR HORIZONTAL

QUELQUES REFERENCES

PROPRIETAIRES: MM. Dubourdieu Château d'Oisy Daene, Barsac (Gironde); Bardou Bernard, Oisly (Loir-et-Cher); Richomme Moïse, Cramant (Marne); Hugel, Riquewihr (Haut-Rhin); Comte d'Harcourt, Château de Montmelas (Rhône); Guilhem Pierre, Montirat (Aude), etc...

CAVES COOPERATIVES: de Saises (Pyrénées Orientales); Neuville de Poitou (Vienne); Aspiran (Hérault); Sigolsheim (Haut-Rhin); Chiroubles (Rhône); Cuers (Var).

constructions chalonnaises

vaslin CONSTRUCTIONS CHALONNAISES

CHALONNES-SUR-LOIRE (M.-et-L.) TEL. 56 et 197

vaslin

Le Laboratoire de VASSAL origine et travaux

ORGANISATIONS ET MOYENS (suite)

Cépages récoltés au vignoble. C'est chez *V. vinifera* la fraction la plus intéressante de la collection non seulement parce que, dans la plupart des cas, elle a fait l'objet d'une sélection sanitaire et variétale préalable, mais encore parce que son origine permet de résoudre des problèmes de synonymie inaccessibles autrement.

Le personnel du laboratoire de Montpellier a effectué une partie de ce travail sur le continent et en Corse (M. Levadoux), mais le mérite de la presque totalité de sa réalisation revient à mes anciens collaborateurs de la Section de contrôle des bois et plants de vigne ; en même temps, étaient conduites sur le terrain les études ampélographiques sans lesquelles des établissements publics comme l'Institut des vins de consommation courante n'auraient pu fonctionner par la suite.

- • -

La collection comprend uniquement des clones, chacun d'eux étant représenté par cinq exemplaires ; les clones ont pour origine des *variétés populatives* dans lesquelles ils ont été prélevés ou des *variétés clones* provenant de croisements ou de sélections antérieures. L'effectif des clones d'une population, très variable (de 1 à plus de 50), permet la sélection, le croisement et d'autres travaux.

Avec 6.586 variétés clones (en 1958) la collection est une des plus riches du monde ; elle reste cependant bien pauvre devant l'étonnante diversité des variétés de *V. vinifera* ; le patrimoine viticole métropolitain y est représenté au moins pour l'essentiel, mais certaines variétés doivent maintenant être reprises en sélection sanitaire ; les lacunes les plus vastes et les plus graves sont relatives à l'encépagement de plusieurs pays d'Europe et d'Asie occidentale et moyenne : elles ne peuvent disparaître qu'avec des circonstances meilleures.

Mais, autant dans l'intérêt de la production viticole française que pour le développement des connaissances qui forment un patrimoine universel, il reste indispensable de poursuivre l'effort d'acclimatation même dans les contrées les moins accessibles. Nous

n'avons vraisemblablement sous les yeux qu'une faible partie de la flore viticole et l'éventail des variétés exploitées dans le vignoble et par des croisements est trop peu ouvert ; d'un côté, des progrès sensibles de la production échappent même à la conception ; d'un autre côté, on met quelque acharnement à réaliser par des croisements des variétés nouvelles que la nature a peut-être déjà dépassées.

Fig. 8. — La serre à semis

IDENTIFICATION

L'identification de près de 7.000 variétés-clones, premier problème à résoudre, a exigé une organisation mettant en œuvre des méthodes pratiques et efficaces.

Provenance et emplacement. Un registre d'entrées et un registre de croisements matérialisent l'introduction ou la création d'une variété. Divers documents successifs donnent ensuite et pendant plusieurs années ses situations intermédiaires (pépinière, etc...). Finalement la mise en place définitive correspond à l'établissement d'une *fiche d'emplacement* qui renseigne sur « l'état civil » de la variété : dénomination sous laquelle elle a été introduite ; origine ; mention de la personne qui a effectué la sélection et procédé à la récolte des bois ; emplacement dans la collection ; identification. Exemple :

Petite Syrah ; introduit le 4 février 1950 sous le numéro d'entrée Va 4 ; sélectionné par M. Jean Fallot chez M. H. Roux, à Gigondas (Vaucluse). Mis en place à O. 7. A. 61. Identifié au **Durif** par M. Truel en septembre 1956. Numéroté 0159.01.

Documents de comparaison. Chaque clone de la collection est l'objet d'une description qui est complétée par des photographies et par un herbier de feuilles.

La description obéit au schéma — adapté et simplifié à l'usage — adopté par l'*Office International du Vin* ; elle porte sur tous les organes de la couronne aérienne à divers stades du cycle annuel. Préparé à l'avance en vue d'accélérer le travail sur le terrain, le plan de description comprend pour chaque caractère d'un organe donné (feuille, rameau, etc...) des qualificatifs qui correspondent à des classes. L'opérateur se borne à souligner les classes affectées par les valeurs observées de chacun des caractères ; aucune mesure n'est effectuée. Plusieurs descriptions établies indépendamment au cours de plusieurs années sont finalement confrontées et corrigées si c'est nécessaire ; elles peuvent encore être améliorées à l'usage au cours des comparaisons et des recherches d'identité.

L'herbier est créé avec des feuilles adultes récoltées en excluant les feuilles anormales ; aucune règle compliquée (niveau, stade, etc...) ne peut être géométriquement respectée en raison des différences considérables constatées dans le développement des exemplaires (âge, situation dans la collection, etc...). Ce n'est pas un inconvénient grave parce qu'il est pallié par la connaissance des modalités du développement de la feuille et par celle de certaines causes de fluctuation de forme.

La description des feuilles aplaties et séchées donne une vingtaine de caractères assez rapidement relevés dont les valeurs sont portées aux classes correspondantes sur un schéma préparé.

Des photographies complètent cette documentation : feuille adulte vivante (face supérieure) ; feuille aplatie et séchée (face inférieure) ; grappe ; baie en grandeur naturelle ; fleur épanouie (× 10). La graine, peu exploitable par des études morphologiques, n'a pas été retenue.

Le dossier morphologique ainsi constitué pour chaque clone est un instrument de comparaison utilisable en toute saison ; il est la copie accessible, manipulable et classée de la collection.

	1955	1956	1957	1958
Fiches descriptives.....	4.000	4.000 (1)	4.400 (1)	4.500 (1)
dont complètes.....	200	1.800	2.800	3.800
Herbiers.....	3.500	3.900	4.300	4.500

(1) non comprises les fiches qui ne portent encore qu'un trop petit nombre de renseignements.

Photographies :				
grappes	1.300	1.800	2.300	2.800
baies	200	1.300	2.700	3.700
fleurs	1.600	2.850	3.350	3.850
feuilles d'herbier	0	100	160	160
feuilles vivantes	0	100	160	500

Cette documentation permanente ne peut être établie que lentement parce qu'elle exige du travail et que l'observation ne peut commencer que plusieurs années après la mise en place définitive des plantes.

Je suis responsable du choix des procédés ; mais en réalité je n'avais guère le choix car les moyens pratiques par lesquels une telle documentation peut être établie ne sont au fond pas nombreux. Dans son état actuel, elle est déjà la plus importante qui existe ; et elle est constamment améliorée et étendue. C'est un instrument de travail dont la valeur a été éprouvée au cours de l'identification du matériel et qui est assez remarquable.

(A suivre) J. Branas.

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

CONSOMMATION DES FRANÇAIS. — La consommation de 1598 n'a pas baissé par rapport à celle de 1957. L'augmentation de 12,5 % des dépenses des Français correspond à la hausse des prix et les revenus disponibles réels sont restés stationnaires.

Dans le domaine alimentaire, le volume des ventes de boissons a diminué de 6 %; celui des denrées alimentaires s'est accru de 1 %.

ADDUCTION D'EAU ET ELECTRIFICATION. — Montant des programmes de travaux pour 1959 : 35 milliards pour l'eau et 18 milliards pour l'électricité.

Priorité : les portions de territoires dans lesquelles l'alimentation en eau n'est possible que par le raccordement à un réseau de distribution sous pression et partout où le développement de l'élevage est possible et souhaitable.

Montant d'investissement sensiblement équivalent à celui de 1958 .

LE MAÏS EN FRANCE. — 700.000 hectares cultivés prévus en 1961 et une production qui atteindra 21 millions de quintaux.

LE MAÏS EN EUROPE. — *L'Italie est le plus fort producteur.*

L'Italie est le producteur le plus important de maïs dans le cadre de la C.E.E. : En 1957, 1.260.000 ha étaient consacrés au maïs. Avec un rendement moyen de 27 qx. l l'ha, la production italienne dépassait 34 millions de quintaux.

L'Italie peut être considérée actuellement comme le seul concurrent de la France dans le Marché commun, ces deux pays couvrant la presque totalité de la production des Six, qui fut de 48.810.000 qx, en 1957.

D'autre part, en se reportant au tableau A, nos cinq partenaires importèrent en 1956-57 plus de 23 millions de quintaux, les gros acheteurs étant l'Allemagne (7.760.000 quintaux) et la Hollande (7.400.000 quintaux).

Ainsi l'Italie, comme la France, peuvent envisager un développement de leur production de maïs. Il reste à savoir dans quelle proportion la Communauté économique européenne pourra réduire ses importations venant des pays tiers, d'autant plus qu'elles se font à des prix très avantageux.

Les principaux fournisseurs de l'Europe des Six furent en 1596-1957 : l'Argentine : 8.525.000 qx; les U.S.A. : 10.497.000 qx; l'Union Sud-Africaine : 4.487.000 qx.

DESERTION DE LA VITICULTURE AU CONCOURS GENERAL. — Alors que le Concours général agricole revenait à Paris, après deux ans d'absence, et avec un caractère européen, la vitiulture s'est abstenue à la quasi-unanimité d'y participer. Pourtant les vins de France constituent une des principales activités exportatrices, la première sans doute, si on considère qu'en dehors du liège du bouchon, les exportations de vin se font sans importations de matières premières.

Un nombre restreint de jurys eut à examiner des échantillnos des départements suivants : Gard, Hérault, Gironde, Loire, Marne, Indre, Vendée et Loir-et-Cher.

Une seule exposition collective : les vins de l'Hérault avec une gamme complète allant du jus de raisin au très noble muscat de Frontignan et de Lunel en passant par les vins courants rouges, blancs et rosés et les vins délimités de qualité supérieure des coteaux.

Le vin est un ambassadeur, dit-on. Un tel rôle exige la présence partout, justement là où la diplomatie est la plus nécessaire.

L'abstention de la viticulture a été sévèrement jugée par ceux qui estiment que le succès du Concours général agricole contribue au prestige du monde rural. Elle est néanmoins justifiée par le fait que, sur un litre de vin ordinaire, le producteur perçoit 50 francs et le Trésor 26 francs, soit 51 %, comme le soulignait une affiche de circonstance dans le stand de l'Hérault.

Mais, plus que le vin, l'absence de « public-relations » de la viticulture a fait manquer l'occasion d'insister auprès de tous, sur les conséquences graves d'une superfiscalité sur l'économie vinicole.

DIMINUTION DE LA CONSOMMATION FRANÇAISE DES VINS TAXES EN MARS

Selon les statistiques officielles de la direction des Contributions indirectes sur le mouvement des vins au mois de mars, le stock commercial atteignait au 31 mars, 10 millions 500.049 hectolitres, 3 millions 016.709 hectolitres étant sortis des chais pendant ce mois. La consommation taxée a encore diminué, se situant à 3.236.725 hectolitres contre 3.842.709 hectolitres en mars 1958. Il faut remonter à mars 1953 pour retrouver un niveau de consommation inférieur à celui du mois de mars 1959 avec 3.133.805 hectolitres.

TENDANCE DU MARCHE DE LA VIANDE

En gros bétail, approvisionnement important. Les transactions sont difficiles dans toutes les catégories d'où quelques baisses de prix notamment sur les bœufs.

Au kilo vif suivant qualité de 247 extra à 272; 1re qualité, 226-239; 3me qualité, 135-153.

En ce qui concerne les veaux, transactions difficiles. Tendance faible. Baisse d'une dizaine de francs par kilo net. 1re qualité, 285-330 fr. le kilo vif; 2me, 238-242; 3me, 180-410.

Moutons : les moutons hollandais concurrencent à la Vilette les moutons français d'où baisse de 10 francs par kilo net et même 20 francs par kilo sur les

agneaux de lait de 15 à 18kilos (au kilo vif, 362-384 fr.), gros agneaux, 254-318 fr.; moutons 1re qualité, 195-310; 2me qualité, 134-180; 3me qualité, 79-145.

Porcs : Qu'il s'agisse de charcuterie ou de viande fraîche on assiste à une sous-consommation.

Porcs maigres, charcuterie 248-250 francs le kilo. Bons porcs de viande, 228-232; porcs gras et lourds, 212-220; porcs de moins de 80 kilos 200-210.

Vieille truie : 170-190 fr.

Verrat : 66-80.

IMPORTATIONS DE FRUITS

Nous importons pour 94 milliards de fruits soit 30 % de plus que la production métropolitaine. Ce sont là les chiffres que M. François Robin, Président de la Fédération Nationale des producteurs de Fruits a indiqués à l'Académie d'Agriculture de France dans sa séance du 15 avril dernier.

Nous vendons à l'étranger 10.200 tonnes de fruits pour les pommes et 5.800 tonnes pour les poires. Par contre, nos importations augmentent et atteindront bientôt près de 100 milliards.

2.600.000 tonnes de fruits ont été mises à la disposition des consommateurs français en 1958. Malgré ce tonnage considérable la baisse des prix n'a eu sur la consommation qu'une influence très limitée. Cette baisse qui a oscillé entre 20 et 35 % n'a provoqué qu'une augmentation de consommation de 1,4 ou 1,6 %.

G. B.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

ECOLE D'AGRICULTURE DE VALABRE, PAR GARDANNE (Bouches-du-Rhône). — L'Ecole d'Agriculture de Valabre reçoit des élèves de 14 ans et plus, désirant recevoir une formation générale et technique agricole.

Son enseignement est mi-théorique, mi-pratique. Il vise à une éducation complète donnant aux jeunes le sens de leurs responsabilité et le goût du travail bien fait. *Durée des études :* Deux ans. *Possibilités de spécialisations ultérieures :* Viticulture, Horticulture, etc...). Possibilité de poursuivre les études dans les Ecoles Régionales d'Agriculture.

Pour tous renseignements s'adresser à :

M. le Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Valabre, par Gardanne (Bouches-du-Rhône). Téléphone : 5 à Gardanne.

CONGRES DU SYNDICAT DES JOURNALISTES DE LA PRESSE AGRICOLE ET DU SYNDICAT DE LA PRESSE DE L'ALIMENTATION. — Avec pour thème général *la presse au service de l'agriculture*, ces deux syndicats organisent un congrès national à l'occasion des Floralies internationales de Paris, le jeudi 30 avril 1959, salle Olivier de Serres, 11 *bis*, rue Scribe.

Le Syndicat des Journalistes de la Presse Agricole a été fondé le 16 juin 1898, conformément à la loi de 1884 sur les Syndicats, par le Sénateur Delonele, Professeur à l'Institut National Agronomique, sous le nom « Association de la Presse Agricole ».

Il a pris le titre de Syndicat des Journalistes de la Presse Agricole le 22 juin 1945.

Il groupe actuellement plus de 300 adhérents tous spécialistes des questions agricoles et économiques, écrivant d'une façon régulière dans les 500 revues et journaux agricoles répartis sur tout le territoire français.

Le *Syndicat de la presse de l'alimentation* a été fondé en 1895, et inscrit sous le n° 1031 à la Préfecture de la Seine.

Le Syndicat reçoit en 1900 la Médaille de Bronze de la ville de Paris, en 1925 celle d'Agent; en 1909 il avait reçu la médaille d'Agent de Londres.

En 1935, il modifie son statut et son titre et devient *Syndicat de la presse de l'alimentation et des professions connexes.*

Puis, en 1955, il modifie à nouveau ses statuts, créant deux sections distinctes : journalistes et publications.

Le Syndicat groupe une centaine de journalistes et rassemble deux cent cinquante publications.

Le programme de ce congrès est le suivant :

10 h. 15 : Ouverture du Congrès. — 10 h. 45 : *Le point du vue du chercheur*, par M. Février, ingénieur agronome, directeur de la Station de Recherches sur l'élevage de l'I.N.R.A. à Jouy-en-Josas. — 11 h. 30 : *Le point de vue de l'économiste*, par le R. P. de Farcy, professeur d'économie rurale. — 13 h. : Interruption. — 14 h. 30 : Reprise des séances. *Le point de vue du propagandiste*, par M. Scoupe, ingénieur agricole, rédacteur en chef de la revue « Agriculture. — 15 h. 15 : *Le point de vue de la fermière*, par Mlle Salmon, inspectrice de l'enseignement ménager agricole au Ministère de l'Agriculture. — 16 h. : *L'exactitude des informations en alimentation.* Contribution à l'expansion des produits alimentaires, par l'Intendant général Ley, président de la Commission « Alimentation et Santé ». Une discussion suivra chaque exposé. — 16 h. 30 : *Rapport général*, par Me Nolhan, avocat à la Cour, membre de l'Académie d'Agriculture. — *Dîner du Congrès*, Maison des Polytechniciens.

M. Houdet, Ministre de l'agriculture, M. Frey, Ministre de l'information, et M. E. Roche, Président du Conseil Economique, ont accordé leur patronage à cette manifestation.

Une exposition de Revues et Journaux agricoles et de l'alimentation sera présentée dans le Hall attenant à la salle des séances.

**
*

RESTEZ! Le Monde Rural a besoin de vous.

DEVENEZ : Moniteur ou vulgarisateur agricole.

LE CENTRE DE FORMATION DE MONITEURS ET DE VULGARISATEURS AGRICOLES DE L'UNION DES ORGANISATIONS AGRICOLES DU SUD-EST, à ANJOU (Isère). Tél. : 2 (anciennement Centre de BEAUMONT-MONTEUX). — Vous permet d'obtenir : Un perfectionnement intensif; une formation approfondie; un service efficace auprès du Monde Rural; une situation d'avenir.

Pour tous renseignements, écrire rapidement à : SERVICE ENSEIGNEMENT de l'UNION du SUD-EST (C.F.M.V.A.), 1, rue Chambonnet, Lyon (Rhône). Tél. : 37-53-46.

Partie Officielle

CONTROLE DE LA PRODUCTION ET DE LA CIRCULATION DES BOIS ET PLANTS DE VIGNES

Article premier. — Le troisième alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 12 octobre 1955 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« En ce qui concerne les nouveaux pépiniéristes (catégorie D), l'agrément ne peut être accordé, si les pépiniéristes sont reconnus aptes à l'exercice de leur

profession, qu'après contrôle de leurs pépinières, qui doivent répondre aux conditions réglementaires, notamment du point de vue pureté variétale et état sanitaire. »

Art. 2. — Il est ajouté à la fin de l'article 2 de l'arrêté du 12 octobre 1955 susvisé la disposition suivante :

« Les cartes de contrôle, ou une photocopie de celles-ci, dexvront être présentées à toute réquisition des agents chargés du contrôle. »

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 16 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les producteurs dont la totalité ou une partie seulement des vignes-mères de porte-greffes, des vignes à fruits utilisées pour la multiplication ou des pépinières est susceptible d'être classée dans la catégorie « sélectionné classe élite » doivent présenter, avant le 1er juin de chaque année, une demande de classement par lettre recommandée à laquelle sera joint un plan de l'exploitation sur lequel sera distinctement indiqué l'emplacement des parcelles faisant l'objet de la demande. »

Arrêté du 23 mars 1959 (*J. O.*, 25 mars : 3595).

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Denrées agricoles

Le marché connaît actuellement une dépression qui se ressent comme chaque année en fin de campagne : moins de marchandises, réserve des acheteurs, perspectives convnables de la future récolte.

Céréales secondaires :

Marché très étroit sur les orges. Les avoines sont recherchées. Orge de mouture à la taxe; orge de brasserie : à la taxe plus prime de 0 fr.75 à 1fr.; avoine blanche jaune, 29,50; qualité extra, 33; grise noire. 30.50; noire de Moyencourt, 32,50 (53 kgr.).

Graines fourragères :

Peu de transactions. On paye au 100 kilos :

Trèfle violet : nature nord, 15.000-17.000; décuscutée, 18-500-19.500.

Pailles et fourrages :

Peu ou pas d'affaires. Pas d'acheteurs. On a payé à la tonne :

Paille de blé : Nord, 3.500; Somme, Seine-et-Marne, 3.000; Marne-et-Aube, 2.900; Loiret, 2.400; Eure-et-Loir, 2.800; Indre-et-Cher, 2.700.

Paille d'avoine : Nord, 3.400; Somme, 2.700; Marne et Aube, 2.600; Loiret, 2.400; Indre-et-Cher, 2.700.

Paille d'orge : Nord, 3.200; Somme, 2.500; Marne et Aube, 2.500; Loiret, 2.100; Eure-et-Loir, 2.400; Indre, 2.400.

Paille de seigle : 3.500, Champagne.

Fourages :

Luzerne région parisienne, 1re coupe, 7.000; 2me coupe, 8.000; Crau, 9.000.

Sons et issues :

Les aliments du bétail en absorbent une certaine quantité d'où cours plus fermes. On cote :

Son gros disponible, 17,50 à 18. Son fin, 20 à 20,50; remoulages, 22 à 23.

Légumes secs :

Marché calme. Peu de marchandises.

Lentilles au kilo logées sur wagons, vertes de Beauce, 170 à 200 fr.; vertes du Puy, triées, 340.

Pois verts du Nord, 52; culture, 55; cassés, 85.

Haricots Beauce flageolets blancs, 255; princesses triées, 200 à 231; chevriers, 290 à 300; Nord flageolets blancs, 160; lingots et demi-lingots, pas de marchandises.

Pommes de terre :

Marché bien approvisionné en primeurs d'Algérie. On cote au kilo : Bintjes, Nord 15 à 16 fr. sur wagon départ; variétés rondes, 8 à 9 fr. Primeurs d'Algérie : 41 à 42.

MARCHÉ DES VINS

MÉTROPOLE. — *Aude*. — Carcassonne (25). Insuffisance d'affaires, pas de cote: — Lézignan-Corbières (22). V.D.Q.S. Corbières 10 à 12° 490 à 475. — Narbonne (23). Insuffisance d'affaires, pas de cote.

Gard. — Nîmes (27). V.C.C. 9 à 11°, 485 à 470.

Hérault. — Montpellier (28). 9 à 9°5, 480 à 470 ; 9 9°5 à 11°, 470 à 460. C.S., 465. — Béziers (24). Vins rouges, 470 à 490 ; Rosés et Blancs, insuffisance d'affaires. C.S. 10°, 480. — Sète (22). Vins de pays, 9 à 9°5, 500 à 485 ; 9°5 à 11°, 485 à 470. Vins d'Algérie, insuffisance d'affaires, pas de cote.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (21). Insuffisance d'affaires, pas de cote.

Var. — Brignoles (25). Vins rouges, 470 à 480 selon qualité et logement. Vins rosés et blancs, insuffisance d'affaires, pas de cote. Rouges, blancs et rosés : pas de cote.

ALGÉRIE. — *Alger* (24). V.C.C. rouges, récolte 1958, 10 à 10°5, 500 ; 11 à 11°5, 490 à 500 ; 12 à 12°5, 471 à 480 ; 12°8, 470 à 475. Blancs : 11°, 490. V.D.Q.S., 13 à 13°5, 470 à 480.

Oran (24). Rouges, Rosés et Blancs, 485 à 460.

Mostaganem (24). Pas de cote.

AU SERVICE
DE L'AVICULTURE

Laboratoires Lissot

Spécialisés depuis 1928 dans l'étude et le traitement des maladies de Basse-Cour. Tous les produits vétérinaires - Séro-agglutination - Recherches - Autopsies.

UNION FRANCO SUISSE

Fabrique, importe et sélectionne tous les accessoires de qualité, nécessaires dans un élevage et une basse-cour moderne.

LE COURRIER AVICOLE

Journal bi mensuel, pratique, technique et d'information
Librairie avicole
Demandez dès aujourd'hui les documentation qui vous intéressent. Vous les recevrez gratuitement, sans engagement pour vous.

Centre de documentation Avicole :

107, rue Isambard - PACY-SUR-EURE (Eure) Tél: 24

Imprimerie Paul Déhan - Montpellier

ERRATA :

A propos de la dégustation des boissons(*)

1° p. 146 : au lieu de TABLEAU III : *Comparaison des notes moyennes...*, etc..., lire TABLEAU II : *Analyse de la variance des résultats de dégustation donnés dans le Tableau I.*

Le Tableau II, mal venu à la composition, est donné ci-dessous :

TABLEAU II

Source de la variation	FORMULES Somme des carrés	degrés de liberté	RESULTATS DE L'EXEMPLE somme des carrés	degrés de liberté	carré moyen	F calculé	F théorique seuil 0,05
Totale	$\sum x^2 - \frac{G^2}{pe}$ (1)	pe − 1	591	77	–	–	–
Entre dégustateurs	$\frac{\sum_o^p T^2}{p} - \frac{G^2}{pe}$ (2)	p − 1	32	5	6,40	4,2	oui
Entre échantillons	$\frac{\sum_o^e W^2}{p} - \frac{G^2}{pe}$ (3)	e − 1	468	12	39,00	25,7	oui
Terme erreur	(1) − [(2) + (3)]	(e−1)(p−1)	91	60	E=1,52		

2° p. 148 : au lieu de TABLEAU II : *Analyse de la variance...* etc.... lire TABLEAU III : *Comparaison des notes moyennes obtenues par les échantillons de vins au cours de la dégustation.*

3° p. 149 :

5me ligne : lire pratiqué au lieu de praitqué.

27me ligne : lire classer au lieu de clesser.

35me ligne : lire *ex æquo* au lieu de *ux æquo*.

40me ligne : lire sont au lieu de snot.

(*) *Le Progrès agricole et viticole*, n° 6, 31 mars 1959, pp. 143-150.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 5 AU 11 AVRIL 1959

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp		pluie	temps		pluie	temp		pluie	temps		pluie	temps		pluie	temps		pluie	temps		pluie
	max	min	mm	max	min	mm	max	min	mm	max	min	mm	max	min	mm	max	min	mm	max	min	mm
ANGERS	22	5	«	20	6	«	13	7	1	13	9	P	12	4	P	11	1	3	14	4	1
COGNAC	24	8	«	21	7	«	17	9	1	14	11	2	13	6	8	12	4	14	12	6	17
BORDEAUX	25	7	«	20	4	«	18	9	1	13	7	1	15	6	3	12	6	12	13	4	15
TOURS	24	7	«	23	8	«	15	8	1	14	9	P	14	5	2	12	2	6	12	4	1
CLERMONT FER	25	9	«	23	8	«	20	8	«	15	6	P	16	7	2	11	3	2	11	3	9
TOULOUSE	22	10	«	17	9	«	15	9	P	14	5	1	17	8	2	13	4	6	12	3	6
PERPIGNAN	22	9	«	18	12	«	17	12	P	19	9	«	18	11	«	18	9	P	18	10	«
MONTPELLIER	18	8	«	16	7	«	13	9	10	17	9	«	18	10	P	16	7	2	15	6	«
REIMS	23	9	«	19	7	«	20	5	4	11	4	1	12	5	2	12	1	1	12	2	2
STRASBOURG	24	8	«	11	6	«	20	5	4	10	5	1	14	9	P	11	2	5	10	3	2
DIJON	22	7	«	12	5	«	21	8	1	12	8	1	10	7	2	12	3	5	10	3	«
NICE	17	9	«	27	9	«	15	10	P	12	9	«	17	10	«	16	9	4	17	10	«
AJACCIO	18	5	«	28	7	«	21	11	P	17	10	P	17	8	«	18	12	P	15	13	«

SEMAINE DU 12 AU 18 AVRIL 1959

ANGERS	10	11	5	19	6	«	22	11	1	21	8	3	16	10	11	13	7	5	16	10	P
COGNAC	14	7	4	21	10	«	23	13	P	23	10	5	19	10	6	13	9	7	13	10	P
BORDEAUX	17	7	«	23	10	«	22	12	1	23	9	4	19	10	11	14	8	9	11	10	14
TOURS	12	9	6	19	8	«	23	13	«	23	9	17	17	10	12	13	7	1	14	10	«
CLERMONT-FER	13	7	«	22	9	«	23	13	«	23	11	«	18	11	2	13	8	5	10	8	8
TOULOUSE	17	8	«	18	11	«	17	13	«	18	13	«	19	9	5	14	6	8	10	9	28
PERPIGNAN	18	10	«	18	9	«	24	13	P	16	13	1	21	12	«	17	10	4	13	9	7
MONTPELLIER	17	6	«	16	7	«	27	10	«	22	13	«	17	14	4	16	9	9	13	9	3
REIMS	12	10	P	17	7	4	23	10	«	23	8	P	14	10	2	14	8	2	13	10	2
STRASBOURG	12	8	1	18	6	P	24	6	«	23	9	«	23	8	«	14	8	5	10	8	6
DIJON	13	8	P	16	7	«	22	10	«	23	8	«	17	8	1	12	6	13	11	9	1
NICE	19	8	«	16	9	«	16	9	«	18	9	«	17	10	3	14	9	70	16	8	2
AJACCIO	16	4	«	17	6	«	20	6	«	21	10	«	18	8	«	19	11	15	16	7	22

DES GRAPPES MAGNIFIQUES
FONT VENDANGES JOYEUSES...

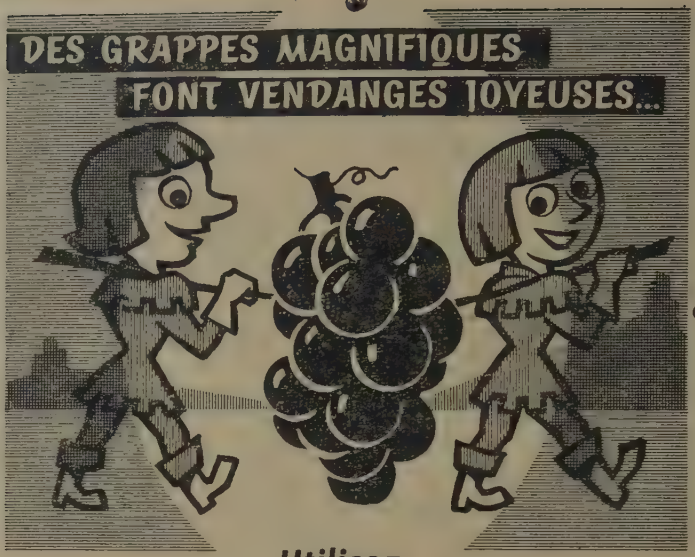

Utilisez

OLÉO-BLADAN Contre cochenilles, acariose, etc.. action puissante sur œufs et adultes.
Produit bien toléré même par les cépages sensibles.

BLADAN POUDRE M2
DIPTEREX Contre les vers de la grappe
pour pulvérisation
METHYL-BLADAN 40 Insecticide liquide polyvalent de forte action de choc
Produits de faible toxicité.

META-SYSTEMOX Contre araignées rouges et acariens divers.
systémique

HAVAS - 2-H

BAYER

LA MARQUE DE L'EFFICACITÉ

PHYTOCHIM
57, avenue d'Iéna - PARIS XVIe Tél. : KLÉ. 04-91
Agent exclusif pour la France des Farbenfabriken BAYER
(Défense des Végétaux)

SULFATEZ avec

CONTRE LE MILDIOU

du premier
au dernier traitement !

DITHANE
AMAC

+

SULFATE
MACCLESFIELD

GRAPHIS 359

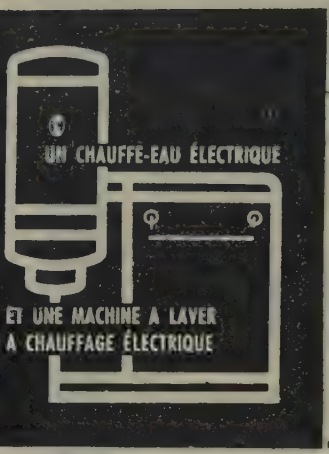

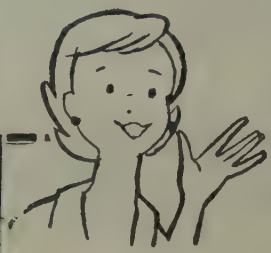

Ils sont faits

pour s'entendre.

Demain vous aurez votre machine à laver (bien sûr à chauffage électrique...).

Là aussi, le chauffe-eau électrique vous rendra service : il vous fera gagner du temps.

Ce sera tellement plus pratique...

une machine à laver
et un chauffe-eau électriques.

LES POUSSINS

de la

COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

vous permettront d'avoir de bons rôtis
et des œufs en abondance - Toutes garanties sanitaires

Renseignements à :

COOPÉRATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

CASTELNAUDARY - TÉL. 3-09

Vignes saines, belles vendanges

THIOVIT
combat l'acariose et l'oïdium;

MILTOX
l'anti-mildiou cupro-organique de sécurité;

EKATOX
détruit les vers de la grappe, etc.

SANDOZ

PRODUITS SANDOZ S.A.
PARIS 8e 6, Rue de Penthièvre

Assistants techniques { M. P. DELAYE, 14, rue de la Poudrière, BEZIERS (Hérault).
M. P. BERGIER, 34, rue Pasteur, LA GRAND'COMBE (Gard).

LA MAISON DU PORTE-SOC A CARRELET

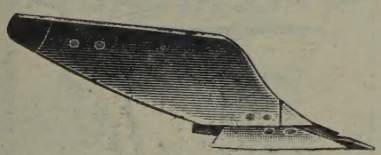

" MONESTIER "

à CASTELNAUDARY (AUDE), construit également des porte-socs à carrelets, à droite et à gauche, pour les charrues pour labours profonds de 30 à 50 cm.

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

VITICULTEURS !

Pour **A**méliorer **C**onserver VOS **VINS**

Utilisez

L'ACIDE **TARTRIQUE**

ET

L'ACIDE **CITRIQUE**

Produits de **MANTE & Cie,** et **FRANCE-CITRIQUE**

20, Cours Pierre-Puget, **MARSEILLE**

Tél. 33-06-86 -- Télex 41-860 ETNAM MARSL

POMMIERS - PÊCHERS

AMÉRICAINS

CYPRÈS

●

L. ROUY-IMBERT

INGÉNIEUR HORTICOLE

MONTFAVET

Tél. : 81.0934 AVIGNON

REVÊTEMENT TECHNIQUE
DE L'INDUSTRIE VINICOLE

PLEXILAC

Protège les Vins

PLEXILAC MONTPELLIER

SOCIETE MERIDIONALE DE LAQUAGE
Chemin des Barques — MONTPELLIER

AGENTS REGIONAUX :

AUDE et PYR.-ORIENT. — L. AZIBERT, CARCASSONNE, Boîte Postale N° 1.

HERAULT - GARD et CAMARGUE — R. AMIEL, 75, avenue Cot, BEDARIEUX (Hérault).

avec **KARMEX** (MONURON - DIURON) DU PONT REG. U.S. PAT. OFF.

plus d'herbes dans les vignes

DOWPON (DALAPON)

détruit chiendent et roseaux

Pour tous Renseignements : **SEPPIC** 70, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS 8e

Ces produits sont en vente chez votre fournisseur habituel.

VAR et EST BOUCHES-du-RHONE — M. BREMOND, 10, rue Hôtel-de-Ville, SOLLIES-PONT (Var).

VAUCLUSE et CENTRE B.-du-RHONE — A. BOUFFARD, 54, avenue du Pont, CAVAILLON (Vaucluse).

ARDECHE - DROME — A. LARGILLIER, MONTELIMAR, 7, avenue de Rochemaure.

CUPROSAN

1952... de grands espoirs
1957... consécration définitive

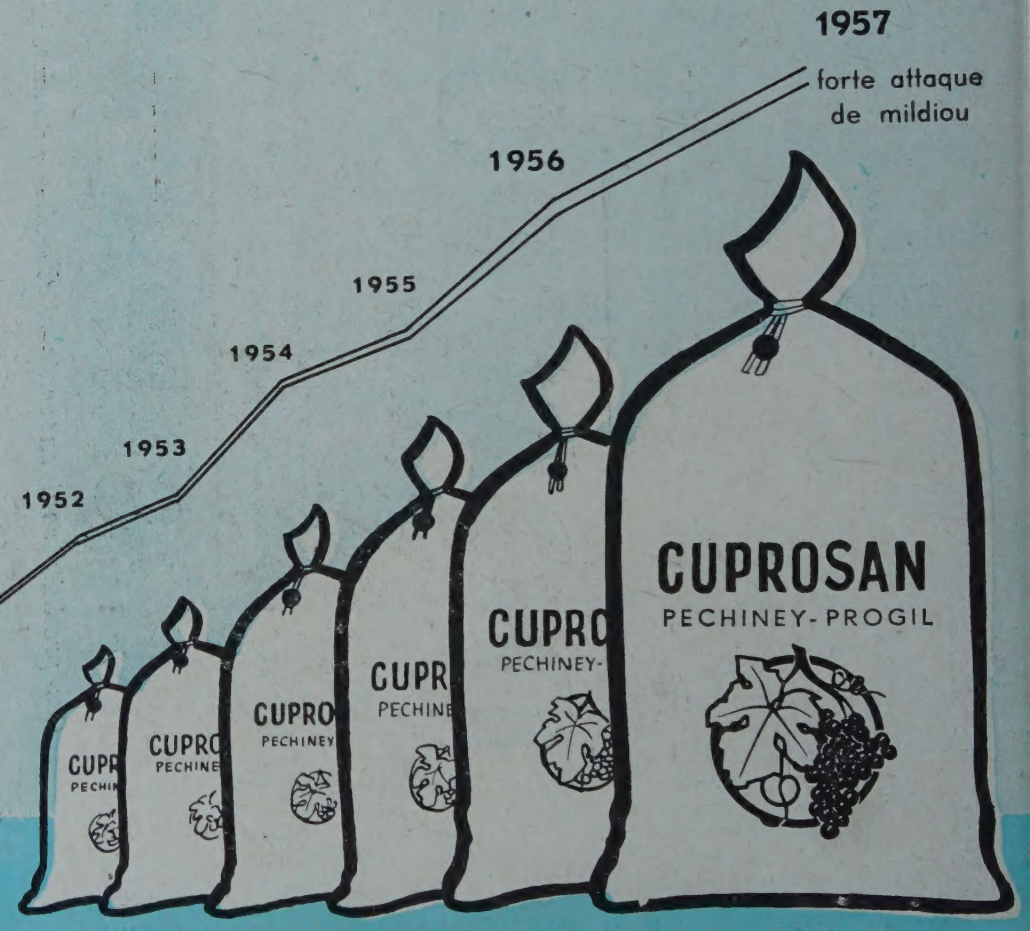

PECHINEY-PROGIL

B. P. 74 LYON-TERREAUX